

Accès au CDI et versement des primes REP et REP+ pour les AED

C'est maintenant !

Les assistants d'éducation sont inquiets. La fin d'année scolaire est une période difficile et particulièrement tendue dans les établissements. Plus que jamais, les AED se retrouvent en première ligne, tout particulièrement dans les établissements REP et REP+. Pourtant ceux qui y travaillent ne bénéficient pas du versement des indemnités REP et REP+.

Le Conseil d'Etat a pourtant donné raison aux personnels qui ne bénéficient pas de ces primes et qui, avec leurs organisations syndicales, demandent à les percevoir. Le SNFOLC et la FNEC FP-FO n'ont cessé de porter cette revendication.

Le 18 mars dernier lors d'une audience auprès de la DGRH, la FNEC FP-FO a demandé que les AED puissent enfin en bénéficier conformément au principe de l'égalité de traitement entre les agents de la Fonction publique. Cette demande a été renouvelée lors de tous les Comités Techniques Ministériels.

L'ACCÈS AU CDI, C'EST URGENT !

De nombreux AED voient approcher la fin de leur sixième année de contrat sans aucune perspective de réemploi. Le SNFOLC et la FNEC FP-FO interviennent à tous les niveaux afin qu'aucun AED ne soit empêché de prolonger son contrat s'il souhaite le faire.

L'article 10 de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire prévoit qu'« un décret définit les conditions dans lesquelles l'État peut conclure un contrat à durée indéterminée avec une personne ayant exercé pendant six ans en qualité d'assistant d'éducation, en vue de poursuivre ses missions. »

Mais le texte réglementaire n'est toujours pas paru. Lors de l'audience FO au ministère, ses représentants s'étaient engagés à agir au plus vite et faire en sorte que la cédéisation des AED soit possible avant la date butoir au terme de leur sixième année de contrat.



La FNEC FP-FO demande au nouveau ministre de l'Éducation nationale de prendre en urgence les dispositions réglementaires pour assurer la prolongation des contrats des AED qui le souhaitent au-delà de 6 ans. Aucun engagement n'a été pris par le nouveau ministre.

Il y a urgence. FO intervient à tous les niveaux pour que, malgré la vacance du pouvoir législatif des dispositions transitoires puissent être prises pour que tous les assistants d'éducation qui le souhaitent puissent poursuivre leur contrat et accéder au CDI.

Le SNFOLC invite les AED à prendre contact avec les syndicats départementaux pour défendre leurs droits et organiser la défense de chaque AED avant la fin du contrat.